

# Télétravail : bonnes pratiques et prévention des risques

## MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

### Public

Ce module s'adresse à toute personne étant amenée à télétravailler.

### Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash. (Technologie non maintenue par les navigateurs récents.)

### Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant :

- connaîtra les différentes règles de mise en place du télétravail ;
- saura identifier les risques liés au télétravail ;
- pourra appliquer les bonnes pratiques pour limiter les risques.

### Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

**Durée :** 30 minutes

**Tarif :** nous consulter\*

## Généralités

Le télétravail connaît depuis plusieurs années un fort développement. Il peut être la source de risques et générer des atteintes à la santé et à la sécurité des salariés... Et à la sécurité des entreprises.

Ce module e-learning a été développé afin de sensibiliser aux différents risques liés au télétravail :

- les risques liés à l'environnement de travail (électrisation, TMS, risques psychosociaux, etc) ;
- les risques informatiques (problèmes d'accès, cyber menaces, etc).

-----  
Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



## Contenu du Module

### Partie 1 : Formation

- Chapitre 1 : Mise en place du télétravail
- Chapitre 2 : Risques liés à l'informatique
- Chapitre 3 : Risques liés à l'espace de travail
- Chapitre 4 : Risques psychosociaux
- Chapitre 5 : Efficacité dans la communication à distance
- Chapitre 6 : Risques liés à la sédentarité

### Partie 2 : Évaluation

À l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

### Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.